



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 01 JUILLET 2025**

NOMBRE DE MEMBRES**Afférents au Conseil Municipal : 39****En exercice : 39****Ayant pris part à la délibération : 37**

Mis en ligne le : 03/07/2025

L'an deux-mille vingt-cinq et le premier du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA - M. AMAR - M. MERSALI - Mme CUILLIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - Mme ROVARINO - Mme CHAUVIN - M. MATHON - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - Mme MERAKCHI - M. SAHRAOUI - M. LICCIA - M. ALLIOTTE - M. LARLET - M. WAHARTE

Pouvoirs : Mme MORBELLI à M. MONDOLONI - M. OULIE à M. MERSALI - M. DE SOUZA à M. SAURA - M. BOCCIA à M. ALLIOTTE - Mme SAHUN à M. LICCIA - Mme PIOMBINO à M. WAHARTE

Absents : M. SANCHEZ - M. BORELLI

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2025-2029 AVEC LA LPO**N° Acte : 8.8**

Délibération n°25-100

Il est rappelé au Conseil Municipal que la LPO Provence-Alpes-Côte d'Azur et la municipalité de Vitrolles ont su travailler de concert depuis 2004, afin de réaliser leurs buts communs : connaître, protéger et valoriser le patrimoine naturel exceptionnel de la commune de Vitrolles. Ce partenariat repose sur des projets d'intérêt collectif, favorisant la diffusion des pratiques sur l'ensemble du territoire, l'évaluation des actions et la mise en synergie des acteurs locaux.

Il est proposé de renouveler un partenariat sur 5 ans à travers cette Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) qui se déclinera en convention annuelle d'activités et de financement, afin de poursuivre ce partenariat fructueux en engageant d'autres actions.

Considérant que le programme « Promouvoir la biodiversité » s'articule autour de quatre axes d'intervention :

- la connaissance, l'expertise et la recherche ;
- la protection, la conservation et la défense de la nature ;
- la gestion d'espaces naturels, de Réserves naturelles et d'un Centre Régional de Sauvegarde de la Faune Sauvage ;
- l'information, la sensibilisation, l'éducation, la formation et la mobilisation.

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Considérant que La LPO PACA accompagne la ville de Vitrolles dans la connaissance, la conservation, la gestion et la valorisation de la biodiversité, mais également dans la diffusion des connaissances auprès d'un large public.

Considérant que la présente convention a pour but de définir les objectifs et engagements des deux parties pour la mise en œuvre de ces actions. Cette convention se décline en un programme d'actions annuelles détaillées rediscutées chaque année, à l'occasion d'une réunion de concertation entre la Ville, son service environnement et l'association.

Considérant que la municipalité de Vitrolles s'engage à soutenir l'association dans la réalisation du programme en allouant une subvention annuelle d'un montant minimal de 20.000 euros, sous réserve du principe d'annualité budgétaire.

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son président, et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité.

APPROUVE, la convention ainsi que l'attribution d'une première participation de 20.000 euros TTC
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention à venir et tous les actes techniques afférents.

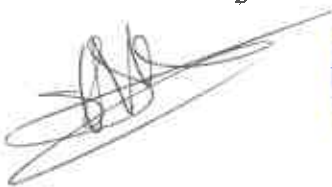
DIT QUE les crédits sont prévus au Budget Prévisionnel, chapitre 065.

Le Secrétaire de Séance

POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 02/07/2025

P. le Maire et par délégation
Le DGA RESSOURCES

M. SAHRAOUI



E. PASQUETTI



CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

2025 - 2029

ENTRE :

L'association locale de la Ligue pour la Protection des Oiseaux en région Provence-Alpes-Côte d'Azur - **LPO Provence-Alpes-Côte d'Azur**, SIRET 350 323 101 00203 - dont le siège est situé 9 rue de Provence, 83 400 HYERES, représentée par sa Présidente, Madame Irène LASTERE, Ci-après désignée « LPO Provence-Alpes-Côte d'Azur ».

D'UNE PART,

ET,

La municipalité de **Vitrolles**, SIREN 211301171, située à l'Hôtel de ville de Vitrolles, place de Provence, BP 30102, 13743 Vitrolles Cedex, représentée par son Maire, Monsieur Loïc GACHON dûment habilité.

Ci-après désignée la « municipalité de Vitrolles », la « ville de Vitrolles » ou « la Ville »

D'AUTRE PART,

PREAMBULE

La ville de Vitrolles est engagée depuis plus de vingt ans dans une politique de Développement Durable et de transition écologique, construite au travers de l'élaboration d'un Agenda 21, d'un programme Cit'ergie, d'un Pacte pour la Transition écologique, etc. Elle déploie des actions à partir de trois grands principes : la sensibilisation / formation à la transition, la co-construction des politiques locales en intégrant les impacts à long terme de l'urgence climatique et sociale. Elle a ainsi engagé des actions en faveur de l'éducation et de la sensibilisation à la protection de la biodiversité auprès de tout public. Elle a mené un Atlas de la Biodiversité Communale - ABC 2022-2023, et a été labélisée Capitale Française de la biodiversité et depuis 2022 Territoire Engagé pour la Nature (TEN). Elle est une commune ayant pris conscience que la qualité de l'environnement et du territoire est un atout pour la qualité de vie de ses habitants, mais également pour l'attractivité de celui-ci.

La Ligue pour la Protection des Oiseaux Provence-Alpes-Côte d'Azur, association à but non lucratif, a pour objet d'agir ou de favoriser les actions en faveur de la nature et de la biodiversité. Les domaines d'intervention sont :

- la connaissance, l'expertise et la recherche ;
- la protection, la conservation et la défense de la nature ;
- la gestion d'espaces naturels, de Réserves naturelles et d'un Centre Régional de Sauvegarde de la Faune Sauvage ;
- l'information, la sensibilisation, l'éducation, la formation et la mobilisation.

L'association contribue à l'observation, à la compréhension et au suivi de l'évolution de la nature et de la biodiversité en proposant toutes actions qui leur seraient favorables. Elle dispose d'une base de données naturaliste participative (www.faune-paca.org) contenant plus de 12 millions de données à l'échelle régionale en 2024. Cette même base contient pour la ville de Vitrolles près de 46 000 données ([Commune de Vitrolles | Atlas Biodiv'PACA - LPO Provence-Alpes-Côte d'Azur \(biodivpaca-lpo.org\)](http://Commune de Vitrolles | Atlas Biodiv'PACA - LPO Provence-Alpes-Côte d'Azur (biodivpaca-lpo.org))).

La LPO PACA accompagne la ville de Vitrolles dans la connaissance, la conservation, la gestion et la valorisation de la biodiversité, mais également dans la diffusion des connaissances auprès d'un large public. Elle a en particulier accompagné la collectivité dans la mise en œuvre de son ABC.

La LPO Provence-Alpes-Côte d'Azur et la municipalité de Vitrolles ont su travailler de concert depuis 2004 afin de réaliser leurs buts communs : connaître, protéger et valoriser le patrimoine naturel exceptionnel de la commune. Ce partenariat repose sur des projets d'intérêts collectifs, favorisant la diffusion des pratiques sur l'ensemble du territoire, l'évaluation des actions et la mise en synergie des acteurs locaux.

Afin de poursuivre ce partenariat fructueux en engageant d'autres actions (mise en œuvre du plan d'action post-ABC, renouvellement de la candidature TEN, poursuite des labélisations Refuges LPO des espaces verts, Plan de Gestion du plateau de Vitrolles, Charte de l'éclairage, etc.), la LPO Provence-Alpes-Côte d'Azur et la municipalité proposent de renouveler un partenariat sur 5 ans à travers cette Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO).

La présente convention a pour but de définir les objectifs et engagements des deux parties pour la mise en œuvre de ces actions. Cette convention se décline en un programme d'actions annuelles détaillées rediscutées chaque année, à l'occasion d'une réunion de concertation entre la Ville, son service environnement et l'association.

CECI EXPOSE. IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIV :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

L'objet de cette convention est d'établir les modalités d'un partenariat pour la connaissance, la préservation et la mise en valeur de la biodiversité sur la ville de Vitrolles.

La nature des services attendus se font dans le cadre des missions dévolues à la LPO PACA, avec pour objectif affirmé la préservation de la biodiversité à l'échelle de la commune.

La présente convention permettra également la mise en place de nouveaux dispositifs, à titre expérimental, visant à démontrer leur performance en vue de favoriser la préservation d'espèces animales, notamment en milieu urbain, mais également dans les espaces naturels de la commune.

ARTICLE 2 – OBJECTIF GENERAL

Grâce à la collaboration historique de la commune avec la LPO PACA des diagnostics écologiques ont été réalisés, que ce soit pour certains espaces verts urbains et péri-urbains, en vue d'une labélisation Refuges LPO, mais également dans les espaces naturels remarquables. Des connaissances complémentaires ont pu être apportées grâce aux actions de l'ABC. Cet ABC a permis de faire ressortir différents niveaux d'enjeux pour la biodiversité, d'identifier des priorités pour agir, afin de conserver, de restaurer et de valoriser la biodiversité. Ce nouveau programme est conçu pour concilier les actions de connaissance et de sensibilisation, de gestion et de restauration et d'aménagement du territoire, conformément au plan d'actions post-ABC et en adéquation avec le renouvellement de la reconnaissance TEN.

ARTICLE 3 – CHAMPS D'INTERVENTION

Connaissances et sensibilisation

Les actions pourront porter sur l'amélioration des connaissances (poursuite des inventaires, mise en place d'un observatoire participatif...), sur des actions coconstruites de sensibilisation et de mise en valeur de la biodiversité (application scrute la nature, balades sonores, etc.), sur des animations grand public sur les espèces nocturnes en lien avec la trame noire, de pédagogie (sorties naturalistes participatives) et de formation à destination du grand public, des acteurs locaux, et des agents communaux, mais également la valorisation des actions exemplaires auprès d'autres collectivités engagées dans les démarches d'ABC (ex. Lavogne).

Gestion et restauration

Accompagner des mesures sur la politique de Nature en ville (gestion différenciée des espaces publics, préservation de la Trame noire, promotion des jardins familiaux...), sur la gestion (appui au plan de gestion du plateau de Vitrolles, déploiement de sites labélisés Refuges LPO), la restauration d'habitats, la désartificialisation, la renaturation des milieux (parcs urbains, cours d'écoles, espaces publics...), la lutte contre les pollutions ou la dissémination d'espèces exotiques envahissantes, etc.

Aménagement du territoire

Intégrer les résultats de l'ABC dans le document d'urbanisme, pose de nichoirs à hirondelles ou martinets sur les bâtiments communaux, sensibiliser aux bons gestes pour éviter la problèmes d'interactions avec certaines espèces (ex. goélands), accueillir la biodiversité dans une zone d'activités en associant les entreprises du territoire, etc.

ARTICLE 4 – MODALITES DE COLLABORATION

La municipalité de Vitrolles s'engage à soutenir l'association dans la réalisation du programme en allouant une subvention annuelle d'un montant minimal de 20.000 euros.

Le montant définitif sera validé chaque année lors de l'approbation du budget primitif par le Conseil Municipal. Cette subvention annuelle sera versée à l'association sur présentation du plan d'actions validé conjointement. Ces sommes seront directement versées au compte bancaire de l'association LPO PACA ouvert à l'agence du Crédit Agricole d'Hyères Clotis

N°43506283184 clé RIB 93
Code établissement 19106 | code guichet : 00005
IBAN FR76|1910|6000|0543|5062|8318|493|
BIC Swift Bank Identification Code AGRIFRPP891

Les engagements respectifs permettront de mobiliser des co-financements complémentaires pour amplifier certaines actions (ex. Agence de l'Eau, Fonds Verts, Politique de la Ville, appels à projets de l'OFB, etc.). La LPO apportera son expertise et recherchera des synergies afin de mobiliser des financements externes.

Chaque année, les modalités d'exécution techniques détaillées du programme d'actions « **Promouvoir la biodiversité** » feront l'objet d'une concertation qui précisera le bilan de l'année écoulée et le contenu de l'année à venir. Ce dernier pourra être adapté en fonction des priorités identifiées conjointement par les partenaires et des moyens alloués à ces actions.

En outre, les deux parties s'unissent pour susciter des participations bénévoles au programme en faveur de la transition écologique auprès de tous les publics, que ce soit des particuliers, des établissements scolaires, des associations de défense de l'environnement, des entreprises et commerces locaux.

ARTICLE 5 - EVALUATION

A l'issue de chaque période annuelle, les actions conduites feront l'objet, de la part de la Ville de Vitrolles et de l'association, d'une évaluation au regard des objectifs du programme porté par la présente convention et au regard des financements accordés par elle-même. Cette évaluation prendra la forme d'un rapport d'activité établi par la LPO Provence-Alpes-Côte d'Azur qui sera remis au plus tard à la fin du premier trimestre de l'année n+1. Une réunion conjointe annuelle permettra de présenter le rapport d'activité, de discuter des indicateurs et de programmer les actions de l'année suivante.

ARTICLE 6 - COMMUNICATION

Les deux parties pourront communiquer et faire la promotion du présent partenariat. Lors de toute communication, elles s'engagent à mentionner le nom de l'autre partie et y apposer le logo. Préalablement à toute communication externe, elles soumettront leurs projets ou bons-à-tirer à l'autre partie pour accord express dans un délai de huit jours. Passé ce délai, son accord est réputé acquis.

Les deux parties s'engagent à collaborer via une communication adaptée pour mobiliser un maximum de citoyens autour des actions engagées.

La municipalité de Vitrolles prendra en charge :

- La conception et l'impression de supports de communication concernant les actions qui sont de son initiative ;
- La diffusion de l'information via le magazine « Vitrolles le mag », les panneaux d'affichage, le site internet de la ville, le Facebook de la commune et tous autres médias jugés propices à la diffusion de l'information ;

- L’affichage et la distribution des documents papier dans les espaces communaux (affichage devant les écoles, médiathèques, bureau du tourisme, mairie,) via les agents municipaux ;
- La municipalité s’engage à veiller à l’adhésion des services concernés afin que ces missions soient effectuées.

La LPO PACA prendra en charge :

- La conception graphique des supports de communication pour les sorties nature et conférences, et les soumettra au service communication pour validation avant diffusion ; un bon à tirer sera remis à la municipalité ;
- La diffusion de l’information via l’agenda des sorties en ligne, le site internet et la page Facebook et LinkedIn de l’association ;
- Les contacts avec la presse quotidienne locale et tous autres médias jugés propices à la diffusion de l’information ;
- L’affichage et la distribution des documents papier – flyers, affiches, ... - auprès des autres associations, des privés et des autres lieux publics non communaux, via les bénévoles et les salariés de l’association.
- La LPO Provence-Alpes-Côte d’Azur s’engage à veiller à l’adhésion des bénévoles et des salariés au programme d’actions afin que ces missions soient effectuées.

Pour les documents papier, les quantités de documents imprimés, les lieux d’affichage et les modalités de distribution seront définis au cas par cas. Une diffusion numérique des informations sera privilégiée par soucis de responsabilité environnementale.

ARTICLE 7 - CONTROLE

L’association s’engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par la ville de Vitrolles de l’utilisation de la subvention conformément à la présente convention, notamment par l’accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production sera jugée utile.

ARTICLE 8- AVENANT

Toute modification des conditions ou modalités d’exécution de la présente convention, définie d’un commun accord entre les parties, fera l’objet d’un avenant.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITE – ASSURANCE

L’association s’assure de souscrire toutes les polices d’assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité exclusive. La LPO Provence-Alpes-Côte d’Azur est couverte par la MAIF pour ses activités.

ARTICLE 10 – DUREE – RESILIATION

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties.

En cas de non-respect par l’une ou l’autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l’une ou l’autre des parties, à l’expiration d’un délai de trois mois suivant l’envoi d’une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 11 – LITIGES

Tout litige survenant à l’occasion de l’exécution ou de l’interprétation de la présente convention, donnera lieu à une tentative de transaction. Dans l’éventualité où un accord ne pourrait être obtenu, les parties conviennent que l’affaire sera portée devant le Tribunal compétent.

Fait en 2 exemplaires à Vitrolles, le

Le Maire de Vitrolles
Loïc GACHON

La Présidente de la LPO PACA
Irène LASTERE

Annexe à la CPO

VILLE DE VITROLLES - LPO PACA

DETAIL DU PROGRAMME D'ACTION 2025

La LPO accompagne la collectivité pour l'aider à intégrer la préservation de la nature dans les politiques locales, à sensibiliser la population et à améliorer la qualité de vie tout en protégeant les espèces et leurs habitats.

Axe 1 : Accompagner la commune dans la connaissance, la conservation, la gestion de la biodiversité	
Action 1 : Inventaires complémentaires reptiles	
CONSTAT	La Commune de Vitrolles a sur son territoire des sites naturels à enjeux forts, notamment le plateau de Vitrolles. La LPO Provence-Alpes-Côte d'Azur réalise des suivis naturalistes depuis plusieurs années (post-incendie par exemple) et a préconisé dans le rapport ABC la mise en œuvre du suivi d'un certain nombre d'espèces dont le Lézard ocellé, espèce patrimoniale.
OBJECTIFS	Effectuer des suivis naturalistes sur les sites nouvellement acquis par le Conservatoire du littoral sur le plateau de Vitrolles.
REALISATION	Herpétologue : Nicolas FUENTO
AUTRES PARTENAIRES	Ville de Vitrolles
PERIODE DE REALISATION	Printemps – été
LIVRABLES	Rapport d'étude, données naturalistes et cartographie des espèces
INDICATEURS	Mise en place de protocoles de suivis
CONTRIBUTION PREVISIONNELLE	2 journées

Axe 1 : Accompagner la commune dans la connaissance, la conservation, la gestion de la biodiversité

Action 2 : Inventaires complémentaires, suivi post incendie et suivi des espèces à enjeux

CONSTAT	La Commune de Vitrolles a sur son territoire des sites naturels à enjeux forts, notamment le plateau de Vitrolles. La LPO Provence-Alpes-Côte d'Azur réalise des suivis naturalistes depuis plusieurs années (post-incendie par exemple) et a préconisé dans le rapport ABC la mise en œuvre du suivi d'un certain nombre d'espèces (espèces patrimoniales dont Pie-grièche méridionale, Fauvette pitchou, Pipit rousseline, Alouette lulu, Léopard ocellé, Agrion de Mercure, gîtes à chiroptères, Hespérie de l'herbe au vent, Diane, Proserpine et Marbré de Lusitanie. L'étude des espèces constitue une grande part de ce qu'est la veille écologique en permettant d'acquérir des données nécessaires pour une meilleure prise en compte et la protection de la biodiversité.
OBJECTIFS	Effectuer des suivis naturalistes réguliers pour disposer de données au regard des modifications de milieux (ex. incendie) et du changement climatique, ce qui permet de : • définir un degré de sensibilité ou de menaces pour certaines espèces ; • disposer de séries de données à long terme permettant d'orienter les projets d'aménagement ou de gestion ; • avoir un pool d'espèces suivies « indicatrices ».
REALISATION	Responsable de programme Refuges LPO : Aurélie JOHANET Chargée d'étude naturaliste : Candy BELLON Ornithologue : Laura MARTIN et Victoire AZIOSMANOFF
AUTRES PARTENAIRES	Ville de Vitrolles
PERIODE DE REALISATION	Printemps – été
LIVRABLES	Rapport d'étude, données naturalistes et cartographie des espèces
INDICATEURS	Mise en place de protocoles de suivis
CONTRIBUTION PREVISIONNELLE	8 journées

Axe 1 : Accompagner la commune dans la connaissance, la conservation, la gestion de la biodiversité

Action 3 : Réponses aux sollicitations de la commune et accompagnement à la gestion

CONSTAT	De nombreuses lois et réglementations imposent aux collectivités de prendre en compte la biodiversité (loi Biodiversité, trame verte et bleue, zéro phyto...). La LPO peut aider à mettre en conformité les actions de la commune et à valoriser les engagements écologiques.
OBJECTIFS	Réponses aux sollicitations de la commune et accompagnement à la gestion (Accompagnement du plan de gestion du plateau, candidature Territoire Engagé pour la Nature, Trame noire), mise en place de mesures concrètes (andains, lavognes, plantations...) et prise en compte des enjeux autour des populations de Goélands leucophée. Co-construction de projets de territoire.
REALISATION	Experts naturalistes : Laura MARTIN, Nicolas FUENTO, Responsable territorial : François JEANNE. Appui : Chloé PICCININ, chargée de mission Nature en ville et Anaël MARCHAS, médiateur juridique, Auban GALVIN, chargé de mission gestion de site
AUTRES PARTENAIRES	DDTM13, ARBE, Conservatoire du littoral, Métropole Aix Marseille
PERIODE DE REALISATION	Tout au long de l'année
LIVRABLES	A définir conjointement
INDICATEURS	Nombre de sollicitations et résultats
CONTRIBUTION PREVISIONNELLE	6 journées

Axe 2 : Diffuser les connaissances sur la biodiversité

Action 4 : Informer et sensibiliser les citoyens par des actions de communication pour faciliter la diffusion de la connaissance des espèces et des milieux auprès d'un large public (activités de découverte).

CONSTAT	Les interventions se veulent familiales et permettent de découvrir les espèces patrimoniales et remarquables de la commune dans les espaces naturels communaux.
OBJECTIFS	Le projet vise à allier la protection de la biodiversité de proximité à la sensibilisation. Il permet de développer et de mettre en œuvre des formes d'intervention visant à tendre vers l'écocitoyenneté et le changement de comportement. Nous nous attacherons à mettre en valeur les ressources environnementales dans une perspective de développement local du territoire.
REALISATION	Candy BELLON, éducatrice naturaliste, appuyée par un réseau de bénévoles
PARTENAIRES	Ville de Vitrolles Intervenants / conférenciers d'associations diverses Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
PERIODE DE REALISATION	Tout au long de l'année
LIVRABLES	• Sortie « Les oiseaux de l'étang de Berre et des Salins du Lion » (35 participants/2 animateurs) - Salins du Lion, le 12/02/2025 (matin) • Sortie « Plantes méditerranéennes » - Plateau de Vitrolles, le 16/04/25 (matin) • Sortie « La Faune du Parc du Griffon » - Parc du Griffon, le 30/04/25 (matin) • Sortie « La biodiversité du plateau de Vitrolles » - Plateau de Vitrolles, le 04/06/25 (matin) • Sortie « Les libellules » - Parc de Fontblanche, le 08/07/25 (matin) • Conférence + sortie « Nuit internationale de la chauve-souris » - Parc de Fontblanche + salle, le 29/08/25 (soirée) • Atelier/présentation/sortie « Accueillir la biodiversité au jardin », Parc des amandiers + salle le 24/09/25 (matin) • Conférence « A la découverte des araignées » - Maison de quartier des Pinchinades, le 22/10/25 (soirée) • Sortie « Comptage oiseaux des jardins » - Parc du Griffon, le 17/12/25 (matin)
INDICATEURS	Bonne réalisation de la programmation et enquête satisfaction participants
CONTRIBUTION PREVISIONNELLE	10 journées

Axe 2 : Diffuser les connaissances sur la biodiversité

Action 5 : Former aux modes de gestion favorables à la biodiversité et à l'identification de la biodiversité.

CONSTAT	Les espaces verts communaux peuvent constituer des milieux de vie favorables à l'épanouissement d'une biodiversité de proximité parfois menacée (Chevêche d'Athéna par exemple). La commune compte une quarantaine d'agents au sein du service parc et jardin. Cet effectif induit un turn-over régulier au sein des équipes. La LPO PACA dispense régulièrement des formations à destination des agents techniques. Ces formations ont montré leur efficacité (cf. Commune d'Alleins...).
OBJECTIFS	Proposer une formation annuelle à la connaissance et la prise en compte de la biodiversité à destination des agents communaux.
REALISATION	Formateur, selon sujet.
PARTENAIRES	Ville de Vitrolles
PERIODE DE REALISATION	Printemps – été
LIVRABLES	Organisation d'une formation annuelle ouverte aux élus, agents
INDICATEURS	Nombre de participants aux formations.
CONTRIBUTION PREVISIONNELLE	3 journées (incluant échanges avec la mairie, organisation, préparation et temps de formation)

Axe 3 : Mobiliser les citoyens en faveur de la biodiversité pour les impliquer dans la préservation et la connaissance

Action 6 : Dynamiser le réseau d'espaces favorables à la biodiversité « Refuges LPO »

CONSTAT	Le programme Refuge LPO© est déployé par la LPO sur l'ensemble de la France afin d'accompagner les collectivités dans la prise en compte de la biodiversité de proximité. Au vu de la démarche entreprise par la ville de Vitrolles de supprimer les phytosanitaires, la LPO Provence-Alpes-Côte d'Azur propose de valoriser le réseau de parcs de la ville par la valorisation de la labellisation de Refuges LPO ©.
OBJECTIFS	Poursuivre le développement des espaces favorables à la biodiversité labellisés Refuges LPO © et leur valorisation auprès des élus, partenaires et citoyens.
REALISATION	Aurélie JOHANET, resp. programme Refuges LPO
AUTRES PARTENAIRES	Ville de Vitrolles Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
PERIODE DE REALISATION	Tout au long de l'année
LIVRABLES	Descriptif local de l'animation du réseau, plaquette de promotion du label pour les particuliers et entreprises du territoire
INDICATEURS	Réunion d'animation de réseau, nombre d'entreprises rencontrées et accompagnées, nombre d'établissement accompagnés
CONTRIBUTION PREVISIONNELLE	4 journées

Axe 3 : Mobiliser pour mieux préserver la biodiversité

Action 7 : Mobiliser les citoyens en développant une dynamique associative.

CONSTAT	Pour mener ce programme d'actions, la LPO coordonnera l'ensemble du programme. De plus, le groupe local de bénévoles de la LPO PACA Étang de Berre Est (GREBE) a choisi Vitrolles comme point d'ancrage. Les bénévoles du groupe participent aux inventaires naturalistes et représentent la LPO dans les commissions départementales et locales. L'implication des bénévoles locaux contribue fortement au développement des actions de l'association sur le territoire communal. Le groupe local, véritable relais de la vie associative, se réunit mensuellement sur la commune.
OBJECTIFS	- Développer la vie associative locale - Renforcer la mobilisation des habitants du territoire pour la sauvegarde de leur patrimoine naturel - Réaliser des études et suivi (Patrick Hoëner) - Compte rendu et rapport
REALISATION	L'équipe de l'association composée des bénévoles du GREBE et de salariés se propose de : - coordonner le programme ; - d'organiser les activités nature à destination des vitrollais, - de répondre aux sollicitations de la municipalité lors d'événements. La planification des actions proposées se fera au cours des réunions du groupe local, qui bénéficiera d'un appui salarié.
PARTENAIRES	Ville de Vitrolles Réseau associatif local
PERIODE DE REALISATION	Tout au long de l'année
LIVRABLES	Réunion de coordination / bilan / perspectives – Rapport d'activités
INDICATEURS	Nombre de citoyens impliqués
CONTRIBUTION PREVISIONNELLE	7 journées

